

## Avant-propos

La création d'un CAPES pour une discipline, quelle qu'elle soit, tout à la fois couronne une activité universitaire et stimule cette dernière. Quand cette discipline est le créole, c'est-à-dire une langue minorée dont l'aménagement est en cours, l'emploi d'un système standard d'écriture constitue un seuil minimum, à partir duquel gérer la nouvelle donne.

L'introduction, à partir de 1973, des études créoles au sein de l'université des Antilles et de la Guyane, avait rendu nécessaire la mise en œuvre d'un système d'écriture créole pouvant servir de standard aux pratiques graphiques qui ne pouvaient pas manquer de se développer, fût-ce à un niveau purement universitaire. Ce système mis en place, à partir de 1976, dans le cadre du GEREC (Groupe d'études et de recherches en espace créolophone), a eu d'emblée une ambition intégratrice à l'échelle des créoles à base lexicale française.

Si on considère qu'un système graphique résulte, sur la base d'une argumentation scientifique, de choix purement pragmatiques, on comprendra que celui retenu par le GEREC, à partir de propositions argumentées par moi, ait connu diverses retouches avant de prendre la forme qu'on lui connaît et qui définit ce qu'on pourrait appeler une version standard. Cette version, utilisée, à ce jour, bien au-delà de pratiques universitaires localistes, n'est pas indemne de toute variante notamment individuelle. A cela, il n'y a rien d'étonnant.

L'observation d'un quart de siècle d'utilisation de ce système ainsi que la conjoncture du CAPES de créole ont débouché sur la nouvelle mise à jour que voici, laquelle constitue la version standard 2 du système d'écriture proposé par notre groupe de recherche, devenu, en 1996, GEREC-F (Groupe d'études et de recherches en espace créolophone et francophone). L'adjonction de cette lettre n'est pas une fioriture, mais le signe que la « guerre des langues », imposée par trois siècles de minoration linguistique et culturelle, devait, à notre avis, faire place, sinon à un duo, en tout cas à une coopération. Coopération d'autant plus nécessaire que les langues, sont, par essence, des instruments de partage et de communication ; d'autant tant plus saine que ces langues-là (français et créole, anglais et créole) sont des composantes de nos patrimoines historiques. Cette conception qui a toujours été en filigrane, dans toutes nos options glotto-politiques (ou de politique linguistique) peut s'affirmer aujourd'hui avec plus de netteté. La création, si longtemps et énergiquement revendiquée par notre groupe de recherches, du CAPES de créole (qui reste encore à construire et à mettre au service du développement intellectuel et culturel de nos pays) ne semble pas nous démentir.

Si un groupe de recherche ne peut s'interdire d'intervenir dans l'aménagement d'une langue à la promotion de laquelle il n'a cessé de travailler, en revanche, il ne doit pas considérer pour autant que ses propositions d'aménagement, quelles qu'elles soient, doivent être « coulées dans le bronze ». Cette vigilance, qui n'est pas qu'intellectuelle, rend compte, à elle seule, de la notion de « version », qui comporte deux implications majeures : d'une part, il faut prouver le mouvement en marchant (ce qui revient à se donner les moyens d'utiliser un système permettant de faire face aux exigences d'ordre académique et à celles qui, tout naturellement, en découlent) ; d'autre part, ce système est perfectible et doit rester ouvert sur l'avenir. L'une des données de cet avenir, que le GEREC-F n'a cessé d'appeler de ses vœux, n'est autre que la rencontre, au sein d'un Haut-Conseil de la créolophonie, d'une instance qui n'aurait rien à voir avec une académie et qui serait capable de déboucher sur un standard consensuel, à l'échelle d'un espace créole plus que jamais ouvert sur les interactions les plus imprévisibles. Et puisque le mouvement se prouve en marchant...

Jean BERNABÉ

Juillet 2001

## Première partie

## Approche théorique d'un domaine pratique

**1. Lire et écrire : deux versants d'une même activité**

La lecture est le déchiffrement d'un énoncé graphique tandis que l'écriture en est la production. L'asymétrie de ces deux activités est une évidence : le scripteur (sauf cas particulier) lit nécessairement le texte qu'il est en train d'écrire, alors que le lecteur, pendant qu'il lit, n'est pas censé écrire. Un système graphique peut soit favoriser celui qui écrit (le scripteur) et défavoriser celui qui lit (le lecteur), soit, inversement, défavoriser le scripteur et favoriser le lecteur. Un système idéal tendrait à établir un compromis, en considérant, de manière équilibrée, les difficultés de l'une et l'autre des parties prenantes.

C'est en vertu de cette asymétrie, repérable dans les faits eux-mêmes, que le lecteur est le personnage-clé du scénario en question. C'est lui qui, en dernière analyse, doit être pris en compte par un système graphique et en fonction duquel ce dernier doit être construit (voir à ce sujet ce que dit Coursil (2000) du sujet entendant de la communication linguistique). En d'autres termes, un bon système graphique est celui qui maintient l'égalité de difficulté pour le lecteur et le scripteur mais qui, en cas d'inégalité, donnera la priorité au destinataire de l'écrit, c'est-à-dire au lecteur. Encore faut-il que la différence ne soit pas disproportionnée et que le choix puisse être concrètement proposé entre la production du scripteur (l'encodage) et celle du lecteur (décodage). La priorité donnée au lecteur ne peut pas aller jusqu'à créer, au niveau du scripteur, une difficulté trop onéreuse. Pour éviter toute dichotomie, on parlera désormais de système de lecture-écriture, lequel permet l'activité de lire-écrire.

**2. Les enjeux de l'écriture du créole**

A quoi bon écrire le créole ? Telle est la question que se posent en toute bonne foi nombre de gens qui, dans les Départements Français d'Outre-Mer utilisent quotidiennement le créole. Il est vrai que ne pas écrire cette langue ne constitue en rien un handicap pour ces mêmes personnes, car seule la pratique écrite de la langue officielle (en l'occurrence le français) est une nécessité absolue de la vie quotidienne. Être analphabète dans nos sociétés revient donc non pas à ne pas savoir lire-écrire le créole mais à ne pas savoir lire-écrire le français. En d'autres termes, on peut parfaitement n'avoir jamais lu, ni écrit un seul mot de créole sans pour autant être rangé dans la catégorie des analphabètes. Alors, pour de vrai, à quoi bon écrire le créole ?